

VJ FINANCES
Société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 euros
Siège social : 1 place aux Laines - 43000 LE PUY EN VELAY
RCS LE PUY EN VELAY 478 968 068

PROCES VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2023
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

Les soussignés :

Madame Aurélie VERNET , titulaire de	50 parts sociales en pleine propriété,
La société HERMITAGE-AUDIT , titulaire de	50 parts sociales en pleine propriété
Représentée par Marc JAMON	

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée
« VJ FINANCES » désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société VJ FINANCES et conformément aux dispositions de
l'article L. 223-27 du Code de commerce et des statuts,

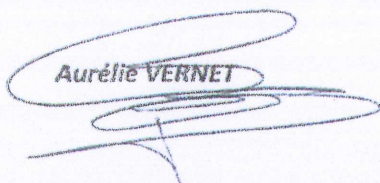
Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité,
conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur Didier REBOTIER
8, rue du Bout du Bois – 78310 MAUREPAS

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des
biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de
tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code
de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à LE PUY EN VELAY
Le 2 novembre 2023


Aurélié VERNET


Marc JAMON
COMMISSAIRE
AUX COMPTES